



COMMUNIQUE DE PRESSE

5 décembre 2016

Nouveaux dispositifs de soutien aux agriculteurs

Soucieux de la situation des filières, Stéphane LE FOLL, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) a présenté le 18 novembre dernier, de nouvelles mesures de soutien aux agriculteurs en difficulté et aux marchés.

Malgré l'augmentation du prix du lait payé au producteur, l'Etat reste attentif à la situation de la filière et a annoncé le versement de **1000 € à l'ensemble des producteurs de lait en difficulté d'ici la fin de l'année.**

Également soucieux d'améliorer la situation dans la filière viande bovine qui souffre de prix de marchés qui demeurent bas, le ministre a annoncé la mise en place d'une **aide forfaitaire de 150 € pour la commercialisation des jeunes bovins mâles de race à viande ou mixte d'un poids inférieur à 360 kg commercialisés en janvier et février 2017.** L'objectif de cette mesure est de limiter les quantités sur le marché afin d'amorcer une remontée des cours.

Par ailleurs, dans une logique de sécurisation des exports vers l'Algérie, l'Egypte et le Liban, Stéphane LE FOLL a indiqué qu'un dispositif d'assurance-crédit de court terme à l'exportation de produits agricoles et agroalimentaire vers ces pays était effectif depuis la mi-novembre.

Enfin, concernant la garantie des prêts de restructuration de la dette ou de reconstitution des fonds de roulement mis en place dans le cadre du Pacte de refinancement et de consolidation de l'agriculture, le ministre a décidé de **repousser le délai de dépôt de demande de prise en charge de la garantie par l'Etat, du 31 décembre 2016 au 31 mars 2017.**

Pour toutes informations complémentaires :

direction départementale des territoires : 05 53 69 34 73 ou 05 53 69 34 81

CONTACTS

Marie-Claude BOUSQUIER

☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Sabine GARIN

☎ 05 53 77 61 83
sabine.garin@lot-et-garonne.gouv.fr

www.lot-et-garonne.gouv.fr

